



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

n° 19-2020

ELECTION DU PRESIDENT/E

Le Comité syndical du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni, en séance ordinaire, **VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020 à 10 heures à SAINT-LO en présentiel** au pôle hippique (salle chemin de la Madeleine), par convocation du 26 août 2020.

La séance est présidée par le doyen d'âge, M. Jean-Claude BRAUD.
Secrétaire de séance : M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE, Conseiller départemental, benjamin de la séance.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS (avec voix délibérative) :

Membres titulaires :

Mme Malika CHERRIERE	Conseillère régionale
M. Jean-Manuel COUSIN	Conseiller régional
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale
M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. André DENOT	Conseiller départemental
M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE	Conseiller départemental
M. Mickaël GRANDIN	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
M. Loïc RENIMEL	Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale – Ville de Saint-Lô
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

néant

ELECTION DU PRESIDENT/E

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les éléments communiqués au rapport du président ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô,

Vu le Comité Syndical légalement convoqué,

Considérant l'appel des 10 membres titulaires présents dans la salle et la constatation du quorum,

Considérant la candidature de M. André DENOT, conseiller départemental ;

Considérant le déroulement du vote à bulletin secret ;

Le résultat du scrutin est le suivant :

1^{er} tour de scrutin

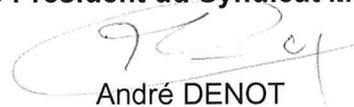
Nombre de votants :	10
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10

M. André DENOT : 10 voix

M. André DENOT est proclamé élu à l'unanimité, Président du Syndicat Mixte Pôle Hippique de Saint-Lô.

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

